



Mon affectation dans Le Tarn et Garonne Dép. 82

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté dans un département.

Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

Si vous êtes affectés sur le département du Tarn et Garonne :

- Si vous êtes titulaires du MEEF vous serez 100% du temps en classe avec quelques temps de formation pour la plupart en distanciel (en 2022-2023 il n'y avait que 6 stagiaires concernés).
- Si vous n'avez pas ce Master vous serez en classe les jeudis, vendredis et un mercredi/2, le reste du temps à l'INSPE en formation à **l'INSPE de Montauban**, au Centre Universitaire de Tarn et Garonne, 76 boulevard Montauriol, 82000 Montauban.

Concernant les affectations dans les écoles :

- Dès que les résultats du concours seront envoyés par le rectorat à la DSDEN du Tarn et Garonne, les lauréats affectés dans le Tarn et Garonne recevront de l'administration un courriel précisant les modalités d'affectation dans les écoles. Les affectations seront faites en réunion plénière en fonction du nombre de points au concours (date à fixer...).
- Des postes ont été réservés (lors du mouvement) pour les PES et les enseignants contractuels. A ce jour (résultats non parus) nous ne connaissons pas les répartitions ni les postes. Ils sont pour la plupart proche de Montauban.
- Nous vous rencontrerons fin août à l'INSPE lors de votre semaine de pré-rentree.

Dans le Tarn et Garonne, l'affectation des stagiaires (PES) se fait selon les critères suivants :

1. S'il y a des stagiaires en prolongation ou en redoublement, ils sont affectés en premier
2. L'affectation se fait selon le classement obtenu au concours

NB : En cas de situation particulière (familiale, médicale ...) le SE UNSA du Tarn et Garonne, conseille de contacter en amont les services de la DSDEN du Tarn et Garonne afin de présenter les éléments spécifiques à la situation.

Le SE UNSA du Tarn et Garonne est à votre disposition pour tout complément d'information.

05 63 63 23 22 / 82@se-unsa.org

A très bientôt !

Marine Luchini

Responsable « Entrée dans le métier » pour le SE UNSA 82.